Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260327-A270326DAGIMR1-AR

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose :
« Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal » ;
VU l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L. 3213-2 et L. 3222-1 du Code de la Santé Publique ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la continuité de certaines missions de service public ;

ARRETE

ARTICLE 1
Afin de pouvoir effectuer les visites réglementaires des établissements recevant du public :
M. RENIÉ Stanislas, Adjoint(e), est désigné(e) représentant(e) du Maire pour siéger aux Commissions d'arrondissement de sécurité du 30 mars 2026 au 03 avril 2026 inclus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. RENIÉ Stanislas les délégations confiées au présent article seront exercées par Mme BASTIEN Geraldine pour la période du 30 mars 2026 au 03 avril 2026 inclus.

ARTICLE 2
Afin de pouvoir effectuer les visites réglementaires des établissements recevant du public :
Mme BISTIR Fahma, Adjoint(e), est désigné(e) représentant(e) du Maire pour siéger aux Commissions d'arrondissement de sécurité du 07 avril 2026 au 10 avril 2026 inclus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BISTIR Fahma, les délégations confiées au présent article seront exercées par M. BLONDEAU Alexis pour la période du 07 avril 2026 au 10 avril 2026 inclus.

ARTICLE 3
Afin de pouvoir effectuer les visites réglementaires des établissements recevant du public :
M. BLONDEAU Alexis, Adjoint(e), est désigné(e) représentant(e) du Maire pour siéger aux Commissions d'arrondissement de sécurité du 13 avril 2026 au 17 avril 2026 inclus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BLONDEAU Alexis, les délégations confiées au présent article seront exercées par Mme BISTIR Fahma pour la période du 13 avril 2026 au 17 avril 2026 inclus.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260327-A270326DAGIMR1-AR

ARTICLE 4

Pour la période du 30 mars 2026 au 17 avril 2026 inclus, M....SERIELET Gérald....., Adjoint(e), est désigné(e) représentant(e) du Maire pour siéger aux réunions de la :

- Commission d'arrondissement de sécurité, autres que celles mentionnées à l'article 1 ;
- Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

ARTICLE 5

Pour la période du 30 mars 2026 au 17 avril 2026 inclus et en cas d'absence ou d'empêchement de M..SERIELET Gérald....., les délégations confiées à l'article 2 du présent arrêté seront exercées par M....BLONDEAU Alexis.....

ARTICLE 6

Les délégations précitées s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mars 2026

Le Maire,

Julien Bony

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le
- Transmis au représentant de l'Etat le
- Affiché le